

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Travail - Démocratie - Paix

--*-*-*

DIRECT. AFF. ADM. & JURIDIQUES

DIV. ADM. GEN. PERSONNEL & MATÉRIEL

D E C R E T N° 75/233 /ETR/SG/DAAJ/DAGPM
du 10.5.1975 portant nomination de
Monsieur DEPAGET-KISSITA André en qualité
de 2^e Secrétaire d'Ambassade à Yaoundé
(Cameroun)

--*-*-*

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

Vu la constitution du 24 juin 1973 ;

Vu la loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2155/FP du 26 juin 1958 fixant statut commun des cadres de la catégorie E actuellement D ;

Vu le décret n° 66/92 du 2 mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères ;

Vu le décret n° 67/116/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 16 mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur DEPAGET-KISSITA André agent de recouvrement de 3^e échelon en service au Trésor à Brazzaville est nommé 2^e secrétaire d'Ambassade chargé de gestion financière à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Yaoundé (République Unie du Cameroun).

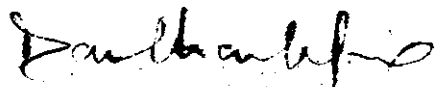
Article 2 : Les Ministres des Affaires Étrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent

.../...

decret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'inté-
ressé à Yaoundé, sera enregistré publié au Journal Officiel de la Républi-
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Brazzaville, le 10 MAI 1975

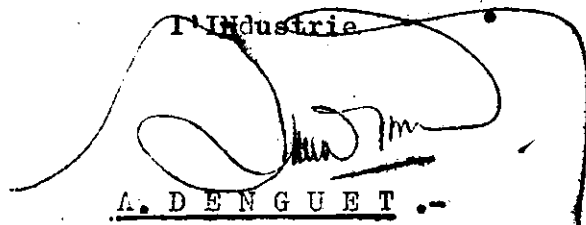
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan
Le Ministre des Affaires Etrangères



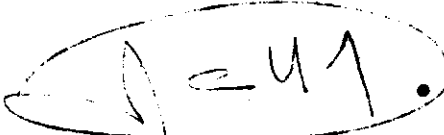
David-Charles GANA O .-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, chargé de

l'Industrie

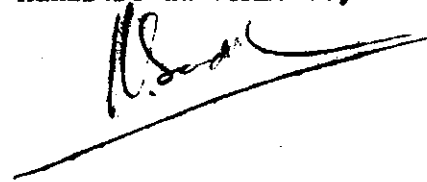


A. DENGUET .-



Henri L O P E S .-

Pour Le Ministre des Finances
le Ministre du Commerce,



A. POATY .-

Ampliatiions :

JCRFC 1
Présidence Rép.. 1
Relations Ext... 1
Cab/PM..... 1
SGCM/BC 2
DGT 2
DF 2
CF 1
Ambacobrazza Yaoundé 2
Intéressé 1
AFF.ETR..... 4
Dossier 3

Lex